

NEWSLETTER



Moins de prison - Brèves

09-05-2005



Recevoir du HTML?

Dedans dehors*, n°49, mai-juin 2005, p.8.*Neuf mois pour le dragueur du périphérique de Caen**

MOINS DE PRISON

« *On n'envoie pas quelqu'un en prison parce qu'il aborde les femmes.* » Et pourtant. Un homme, âgé de 39 ans, a été condamné par le tribunal correctionnel de Caen (Calvados), à neuf mois de prison, ainsi que neuf autres assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve et obligation de soins, pour avoir, au mois de février, et alors qu'il avait déjà été sanctionné pour des faits similaires, effrayé des femmes qu'il essayait de séduire sur le périphérique. Pour les aborder, le quadragénaire faisait, il est vrai, un usage quelque peu immodéré de son klaxon, ainsi que des appels de phares, et pouvait engager une course poursuite en l'absence de succès de sa première approche. Certes, reconnaît son avocat, M^e Jacques Martial, « *on a affaire à une attitude tout à fait désagréable et inquiétante pour la personne importunée* ». Mais delà à assimiler cela à des violences, « *c'est une autre paire de manche !* ». Face à l'inquiétude ressentie par les victimes qui, souligne le procureur, « *ne savent jamais comment ça va finir* », l'argument a semble-t-il eu peu de poids. Pas plus que les excuses de l'accusé, ni l'expertise psychologique, qui le compare à un enfant qui quémande de l'affection, ou la concomitance des faits avec la date anniversaire du décès de son père. L'homme a donc été condamné à une peine de prison ferme et maintenu en détention pour « *protéger les personnes de sexe féminin qui empruntent le périphérique* ».

(Ouest-France)